

ÉQUIPE ÉDUCATIVE / ÉQUIPE DE SUIVI DE SCOLARISATION

QUESTIONS	ÉQUIPE ÉDUCATIVE	ÉQUIPE DE SUIVI DE SCOLARISATION
Quels enfants sont concernés ?	<p>Tous les enfants lorsque le besoin s'en fait sentir</p> <p>En particulier, les enfants dont l'école pense que les parents devraient prendre contact avec la MDPH (orientation en CLIS ou autre, demandes d'AVS....)</p>	Les enfants déjà connus de la MDPH et suivis par l'enseignant-référent
Dans quels buts ?	<p>Faire un bilan de la situation scolaire des enfants</p> <p>Demander aux parents de prendre contact avec la MDPH (si l'équipe pense que c'est nécessaire)</p>	<p>Elaborer un projet de scolarisation</p> <p>Evaluer les besoins et les difficultés de l'enfant</p> <p>Faire un bilan de la scolarisation</p>
Qui invite ?	Le directeur de l'école	L'enseignant-référent aidé par le directeur
Qui inviter ?	<p>Les parents</p> <p>Les enseignants</p> <p>Les intervenants auprès des enfants (centre de soin, orthophoniste, éducateur.....)</p> <p>Le médecin scolaire</p> <p>Le psychologue scolaire</p> <p>Le RASED</p> <p>L'IEN du secteur</p> <p>L'enseignant-référent si besoin</p>	<p>Les parents</p> <p>Les enseignants</p> <p>Le directeur de l'école</p> <p>L'AVS</p> <p>Les intervenants auprès des enfants (centre de soin, orthophoniste, kiné, éducateur.....)</p> <p>Le médecin scolaire</p> <p>Le psychologue scolaire et le RASED</p>
Fréquence	Chaque fois que le besoin s'en fait sentir	<p>Une réunion par an est obligatoire</p> <p>On peut faire plus de réunions si le besoin s'en fait sentir, à la demande d'un des partenaires</p>
Où a lieu la réunion ?	Dans l'école où est scolarisé l'enfant	Dans l'école où est scolarisé l'enfant
Qui dirige la réunion ?	Le directeur	L'enseignant-référent

Qui rédige le compte-rendu ?	Le directeur	L'enseignant-référent
Qui diffuse le compte-rendu ?	Le directeur	L'enseignant-référent (avec aide du directeur)
A qui sera envoyé le compte-rendu ?	<p>Aux participants à la réunion</p> <p>A l'enseignant-référent (si demande pour la MDPH en cas de demande d'orientation)</p> <p>A l'IEN de la circonscription</p>	<p>Aux invités à la réunion</p> <p>A l'IEN ASH</p> <p>A l'IEN du secteur</p> <p>A la MDPH</p>
Remarque		La loi impose la présence des parents à l'intégralité de la réunion